

PROCES-VERBAL

PV n°

AFFAIRE :

OBJET :
RENSEIGNEMENTS,
IDENTIFICATION
COMPARAISON
PHOTOGRAPHIE POSITIVE

L'an

Le

Nous,
BRIGADIER CHEF DE POLICE
En fonction à la SURETE DEPARTEMENTALE

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à

--- Nous trouvant au service,
--- Poursuivant l'enquête en la forme préliminaire,
--- Vu les articles 75 et suivants du Code de procédure pénale, ---
---Vu ce qui précède,---
---De la comparaison entre la photographie tiré du dossier préfecture de la nommée
et de celle versée à la procédure tiré de la videosurveillance
des locaux de garde vue , il appert qu'il s'agit de la même personne. ---

L'OPJ